

ORDONNANCE PERMANENTE

OBJET

Prélever un échantillon sanguin chez tous les dialysés en pré et en post-traitement pour le calcul du KT/V sanguin.

INDICATION

Pour mesurer la quantité de dialyse reçue relativement au poids d'un usager.

K = la clairance de l'urée durant le traitement d'hémodialyse

T = le temps de dialyse

V = le volume de distribution de l'urée

APPLICATION

Tous les infirmiers et infirmières oeuvrant au service de suppléance rénale.

ORDONNANCE

Procéder au prélèvement sanguin en vue du calcul du KT/V sanguin.

En pré-traitement :

- prélever une urée sérique en début de traitement de dialyse;
- inscrire : *urée pré-dialyse*.

En fin de traitement :

- ralentir le débit de la pompe à sang à 50 mL/min. pour 1 à 2 minutes maximum;
- prélever un échantillon pour urée;
- inscrire :
 - urée post-dialyse,
 - ultrafiltration nette,
 - poids post-traitement,
 - temps de dialyse.

N.B. Pour obtenir un KT/V significatif, il doit toujours être fait lorsque la dialyse s'effectue selon les prescriptions habituelles. Par conséquent, le KT/V devra être remis à plus tard si le temps de dialyse ou le débit de pompe à sang ou le dialyseur a été changé de façon ponctuelle.